

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210413-14	<u>Séance du 13 avril 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois d'avril le treize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 avril 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 06 avril 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AN 224 PROPRIETE DE LA SCI BMG Groupe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AN 224 actuellement propriété de la SCI BMG Groupe, Le bois Montbourcher 49220 CHAMBELLAY.
Cette parcelle est située en prolongement de la voie publique, impasse Randruya.

La SCI BMG Groupe cède à la commune, la parcelle de terrain d'une surface de 63 m² à l'Euro symbolique. Elle sera intégrée dans le domaine public communal

Les frais d'acte et autres frais annexes seront pris en charge intégralement par la SCI BMG Groupe.

La Commission Urbanisme, réunie le 25 mars 2021 a émis un avis favorable.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, **à / par ...**

- Accepte à / par..... l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 224 à l'euro symbolique,
- Autorise son intégration dans le domaine public communal
- Autorise Monsieur le maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 avril 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER